

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires
- 1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.3 Frais de développement
- 1.4 Immobilisations incorporelles
- 1.5 Immobilisations corporelles
- 1.6 Immobilisations financières
- 1.7 Test de dépréciation
- 1.8 Stocks
- 1.9 Créances clients et comptes rattachés
- 1.10 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 1.11 Provision pour risques et charges
- 1.12 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.13 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.14 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
 - 2.1.1 Affectation des malis techniques
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Compte personnel de formation
- 4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 4.5 Évènements postérieurs à l'exercice
- 4.6 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.8 Bons de souscription
- 4.9 Résultat par action

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 298 511 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 2 375 062 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/04/2019 par les dirigeants.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Émission d'Obligations remboursables.

Attribution gratuite de 600 bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») avec bons de souscription d'actions attachées pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 000 000 € et un montant maximum d'augmentation de capital de 7 200 000€ sur conversion des ORNANE en actions nouvelles et sur exercice des BSA détachables. Ces bons d'émission peuvent être exercés pendant une période de 36 mois à compter de la date d'émission. Prix de souscription des ORNANE fixé à 10 000€.

Remboursement en actions ou en numéraire à hauteur de 98% du montant nominal.

Le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour, décide l'émission de 200 Bons d'Émission, à l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société (« ORNANE ») avec des bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (« BSA ») pour un montant de deux million d'euros.

Le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, a également décidé l'émission de 200 ORNANE supplémentaires avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés, pour un montant de deux millions d'euros.

En décembre 2018, la société a décidé de ne pas procéder à l'émission des derniers Bons d'émission d'obligations d'un montant de deux millions d'euros.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires

Lors de l'émission des emprunts obligataires en 2017, la réalisation de l'augmentation de capital n'ayant pas encore eu lieu, les frais d'émission ont été inscrits à l'actif en charges à répartir. Ces frais ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt à savoir 18 mois.

1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- ❖ Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :
 - Services post-payés en pré-sélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile
 - Services pré-payés
 - Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- ❖ Les produits liés à la nouvelle offre MINT ENERGIE ont été pris en compte en fonction des quantités d'énergie livrées, basées notamment sur les profils de consommation et d'estimations de consommation de chaque client actif.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable ;

1.3 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fournitures d'électricité).

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
- Frais d'établissement	linéaire	5 ans
- Frais de développement	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de BUDGET.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2018 s'élèvent à 134 K€ dont 14 K€ de dépôts et cautions et 120 K€ d'actions propres.

1.7 Test de dépréciation

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières, elles font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Concernant les malis techniques, ces derniers subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.8 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au dernier prix d'achat. Le stock est constitué principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.9 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistiques qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.10 Provisions pour dépréciation des créances clients

Pour l'activité de téléphonie, les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

1.11 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont constituées principalement de provisions pour litiges.

1.12 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- ❖ La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêt des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

Concernant les services post-payés en pré-sélection, Budget Télécom a mis en place depuis le 1^{er} novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 31 décembre 2018, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- ❖ Concernant l'activité MINT ENERGIE, la facturation ne peut être établie que lorsque Budget Télécom aura le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrée est réalisée sur la base notamment :

- des profils de consommation des clients de la société,
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau,
- des informations extérieures telles que les températures réalisées,
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

1.13 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.14 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité :

Risque de change :

Budget Telecom n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel Budget Telecom a actuellement recours pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La société ne détient aucune action au 31 décembre 2018 et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

Budget Telecom a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, et a émis deux « emprunts obligataires » au cours de l'année 2017 à hauteur de 4 millions d'euros au total.

La trésorerie disponible de la société s'élève au 31 décembre 2018 à 6 752 K€.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 31/12/18
Frais de développement (4)	2 508 326	325 319	0	2 833 645
Marques (1)	272 453	252		272 705
Fonds commercial (2)	5 755 816			5 755 816
Sites web	168 213			168 213
Logiciels	571 319	50 500		621 819
Fichiers clientèle (3)	447 391			447 391
Autres immobilisations				0
TOTAL	9 723 518	376 071	0	10 099 589

(1) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque Teleconnect, est provisionnée à hauteur de 283 K€ au 31/12/2018

(2) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31.12.2009 et 31.12.2008 ainsi que des malis techniques des sociétés Teleconnect pour 504 K€ et Kast pour 984K€, affecté extra-comptablement à des actifs sous-jacents.

Les activités en cours d'abandon et celles en repli, déjà fortement dépréciées au cours des exercices précédents, ont fait l'objet de dépréciations complémentaires en 2017 pour tenir compte de la variation de l'activité.

(3) Il s'agit de trois fichiers clientèle acquis respectivement entre 2006 et 2007.

Des dépréciations ont été constatées pour un montant total de 420 K € sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités. (Cf. § 2.12 État des provisions)

(4) Développement plateforme MINT pour 323K€ au cours de l'année 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice *	Reprises * / Virements de l'exercice	Cumul au 31/12/18
Frais de développement	2 082 724	209 084	0	2 291 808
Marques	219 043	193		219 236
Sites web	113 734	32 796		146 530
Logiciels	565 925	10 380		576 305
Fonds et fichiers clientèle	4 809 233	261 257		5 070 490
TOTAL	7 790 659	513 710	0	8 304 369

* y compris dépréciations constatées sur l'exercice.

2.1.1 Affectation des malis techniques :

Mali technique de la société KAST :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt total Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurants pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fichiers clientèle <i>Technologies</i>		1 500 000	983 550	983 550
<i>Déficit reportable</i>				
TOTAL				983 550

Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation en fonction de l'activité réelle issue de KAST :

- En 2014 les technologies qui ont été cédées à l'euro symbolique ont été sorties de l'actif pour leur valeur de 328K€, et le déficit reportable a été provisionné pour 121 K€.
- En 2015, l'ensemble du fichier clientèle a été provisionné, soit 984 K€
- En 2016, le déficit reportable de 121K€ a été sorti de l'actif suite à la consommation des déficits fiscaux sur l'exercice.

Au 31 décembre 2018, le mali technique de Kast est donc composé uniquement du fonds commercial pour 984 K€ entièrement déprécié depuis le 31 décembre 2016.

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

L'affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2018
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements divers	14 324	4 522		18 846
Matériel de transport				-
Matériel et mobilier de bureaux	73 928		21 895	52 033
Matériel informatique	1 543 183	5 720	184 286	1 364 617
Matériel loué / efficacité énergétique	47 750	1 410		49 160
Mobilier	6 068	0		6 068
Immobilisations corporelles en cours				-
TOTAL	1 685 253	11 652	206 181	1 490 724

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Constructions sur sol d'autrui				0
Agencements, aménagements divers	6 880	4 064		10 944
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	73 927		21 895	52 032
Matériel informatique	1 526 383	10 852	184 286	1 352 949
Matériel loué / efficacité énergétique	18 168	9 552		27 720
Mobilier	6 068			6 068
TOTAL	1 631 426	24 468	206 181	1 449 713

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.18
Titres et créances rattachées	-			
Autres participations	-			
Créances liées aux participations	-			
Dépôts et cautionnements	19 615		5 248	14 367
Autres créances immobilisées	-			
Actions propres	-	120 304		120 304
TOTAL	19 615	120 304	5 248	134 671

Suite à un protocole d'accord signé par BUDGET TELECOM, la société a procédé au rachat de 23 956 actions propres et de 23 956 BSA pour un montant global de 120 K€.

Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours du jour de clôture.

2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	3 680		3 680	5 292	0	5 292
Marchandises (Energie)	64 525		64 525			
Total	68 206		68 206	5 292	0	5 292

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	192 940				
Marques	83 672				
Sites web	32 796				
Autres	1 900				
TOTAL	311 308	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions sur sol d'autrui					
Agencements, aménagements divers	4 064				
Matériel de transport					
Matériel et mobilier de bureaux					
Matériel informatique	10 852				
Matériel loué / efficacité énergétique	9 552				
TOTAL	24 468	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	14 368		14 368
Autres créances immobilisées	120 304		120 304
TOTAL	134 672	0	134 672
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	3 575 851	3 575 851	
personnel et comptes rattachés	1 426	1 426	
Etat, impôts et taxes	1 753 783	1 753 783	
Débiteurs divers	470 725	470 725	
TOTAL	5 801 785	5 801 785	0
Charges constatées d'avance	157 503	157 503	
TOTAL GENERAL	6 093 960	5 959 288	134 672

2.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Entretien/ Maintenance	20 505
Tickets restaurants	4 400
Achats MINT	128 933
Assurances	155
Publicité/Télécom	868
Leasings - Locations	1 704
Autres charges	938
Total	157 503
PRODUIT A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	2 809 232
Intérêts à percevoir	4 485
Fournisseurs - avoir à recevoir	277 219
Etat	18 046
Divers	0
Personnel	216
TOTAL	3 109 198

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 981 251	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	553 353	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 534 604	0,15 €

Le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 4 534 604 actions, s'élève à 680 191 euros.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des ORNANE. (cf § 4-8 bons de souscription)

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/17, avant affect.	3 981 251	597 188	1 906 115	719 937	-324 550	2 898 690
Augmentation de capital	553 353	83 003	1 693 974			1 776 977
Affectation du résultat 2017				-324 550	324 550	0
Dividendes						0
Résultat au 31/12/18					-2 375 062	-2 375 062
Au 31/12/2018, avant affect.	4 534 604	680 191	3 600 089	395 387	-2 375 062	2 300 605

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

La perte de l'exercice précédent s'élevant à **324 550 €** a été affectée de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	-324 550 €

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève au 31/12/2018 à 6 904 542 €.

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	455 000	140 000	315 000	
Emprunt et dettes financières diverses (1)	500 000		500 000	
Clients, avances et acomptes	162 535	162 535		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 003 205	5 003 205		
Dettes fiscales et sociales	5 730 402	5 730 402		
Groupes et associés	12 951	12 951		
Autres dettes	0	0		
TOTAL DETTES	11 864 093	11 049 093	815 000	0
Produits constatés d'avance	1 181	1 181		
TOTAL GENERAL	11 865 274	11 050 274	815 000	0

(1) *Emprunts convertibles*

Les dettes à long terme représentent des prêts innovations à taux zéro accordés par la BPI et les emprunts obligataires (*cf. faits caractéristiques de l'exercice*)

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/18
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige (1)	201 181	0	68 548	132 633
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	201 181	0	68 548	132 633
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle	5 107 577	261 257	58 856	5 309 978
Sur titres de participation et créances liées		54 423		54 423
Sur stocks et en-cours	0		0	0
Sur compte clients	206 838	412 893	206 837	412 894
Autres provisions pour dépréciation	198 063	0	198 063	0
TOTAL	5 512 478	728 573	463 756	5 777 295
TOTAL GENERAL	5 713 659	728 573	532 304	5 909 928

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	412 893	206 837
- Exceptionnelles	261 257	325 467
- Financières	54 423	

- (1) Les provisions pour litige concernent :
- deux litiges en cours avec des fournisseurs (dont principalement Verizon pour 110 K€) pour lesquels des procédures juridiques, déjà en cours à la fin de l'exercice de 2017, sont toujours en cours au 31 décembre 2018.
 - Un litige prud'hommal déjà en cours au 31/12/2015 et non solutionné au 31/12/2018 pour 14 K€.

(2) Dépréciations des actions propres au cours de clôture.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 487 039
Dettes fiscales et sociales	3 065 302
Autres dettes	
Total	5 552 341
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	1 181
Total	1 181
TOTAL GENERAL	5 553 522

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes	0	825
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	20 615 772	8 944 683
<i>Dons à l'export</i>	7 738	21 180
Prestations croisées		
TOTAL	20 615 772	8 945 508

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **26 053 306 euros**.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE		
	Exercice N	Exercice N-1
Télécommunication	5 441 937	6 624 763
Energie	15 173 835	2 319 774
Produits divers	0	971
TOTAL	20 615 772	8 945 508

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Produits exceptionnels	0	34 236
Charges exceptionnelles	319 809	
Produit sur exercices antérieurs		
Charge exceptionnelle sur exercices antérieurs	6 753	
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	300	
Total	326 862	34 236
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Produits exceptionnels / cession immobilisations		0
autres produits exceptionnels		2 648
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	33 080	
Total	33 080	2 648
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	261 257	
Reprise provision exceptionnelle / immos incorporelles		58 856
dotation provision exceptionnelle / litiges		
Reprise provision exceptionnelle / litiges		266 611
Total	261 257	325 467
TOTAL GENERAL	621 199	362 351

Cf.2.12 Etat des provisions

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif moyen.

L'effectif moyen salarié est de 27 personnes à la clôture du 31 décembre 2018.

4.2 Engagements hors bilan.

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la société. Seules les indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 67 671 € au 31 décembre 2018.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 1.6 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3.5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis

- Nantissements

Il n'y a pas de nantissements des DAT en garantie des dettes fournisseurs au 31 décembre 2018.

4.3 Compte Professionnel de formation.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est rattaché à la personne : les heures accumulées ne sont pas perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés peuvent cumuler 150 heures sur le CPF.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, par le crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le montant du CICE de la période s'élève à 40 221 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Celui-ci a été affecté au financement des investissements en cours pour le développement d'une nouvelle activité de distribution d'électricité. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

4.5 Évènements postérieurs au 31 décembre 2018.

L'ensemble des ORNANE ont été converties en actions nouvelles sur le 1^{er} trimestre 2019.

Nouvelles offres :

La société a lancé deux nouvelles offres en février et en avril 2019 : « Mint solaire », solution clé en main d'autoconsommation solaire permettant à ses clients de produire leur propre énergie renouvelable et durable en toute autonomie, et une offre de fourniture d'électricité Mint Energie destinée aux professionnels.

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 44 265 € H.T au titre de la mission de certification des comptes.

4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice 2018 s'élève à 176 500 euros.

4.8 Bons de souscription.

Par décision en date du 11 mai 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ORNANE avec bons de souscriptions d'actions ordinaires nouvelles attachés pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 M€.

- Le conseil d'administration du 11 mai 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de 60 150 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE attribuées.
- Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **353 982 bons de souscription d'actions T2** ordinaires nouvelles attachées aux 200 nouvelles ORNANE attribuées.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 a également décidé l'attribution gratuite de **3 981 251 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

- ⇒ Six BSA donnant droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78€. L'exercice de ces bons pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.

Par décision du 02 mai 2018, il a été procédé à l'annulation des 60 150 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE tranche 1 et à l'émission de **337 837 bons de souscription d'actions** ordinaires nouvelles attachées aux 200 ORNANE tranche 2.

Au 31 décembre 2018, 350 ORNANE ont été converties en actions nouvelles sur 400 ORNANE émises.

4.9 Résultat par action.

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	31/12/2018
Nombre d'actions à la clôture	4 534 604
Actions propres détenues	23 956
Nombre d'actions retenu	4 510 648
Résultat net	- 2 375 062
Résultat net par action	- 0.53